

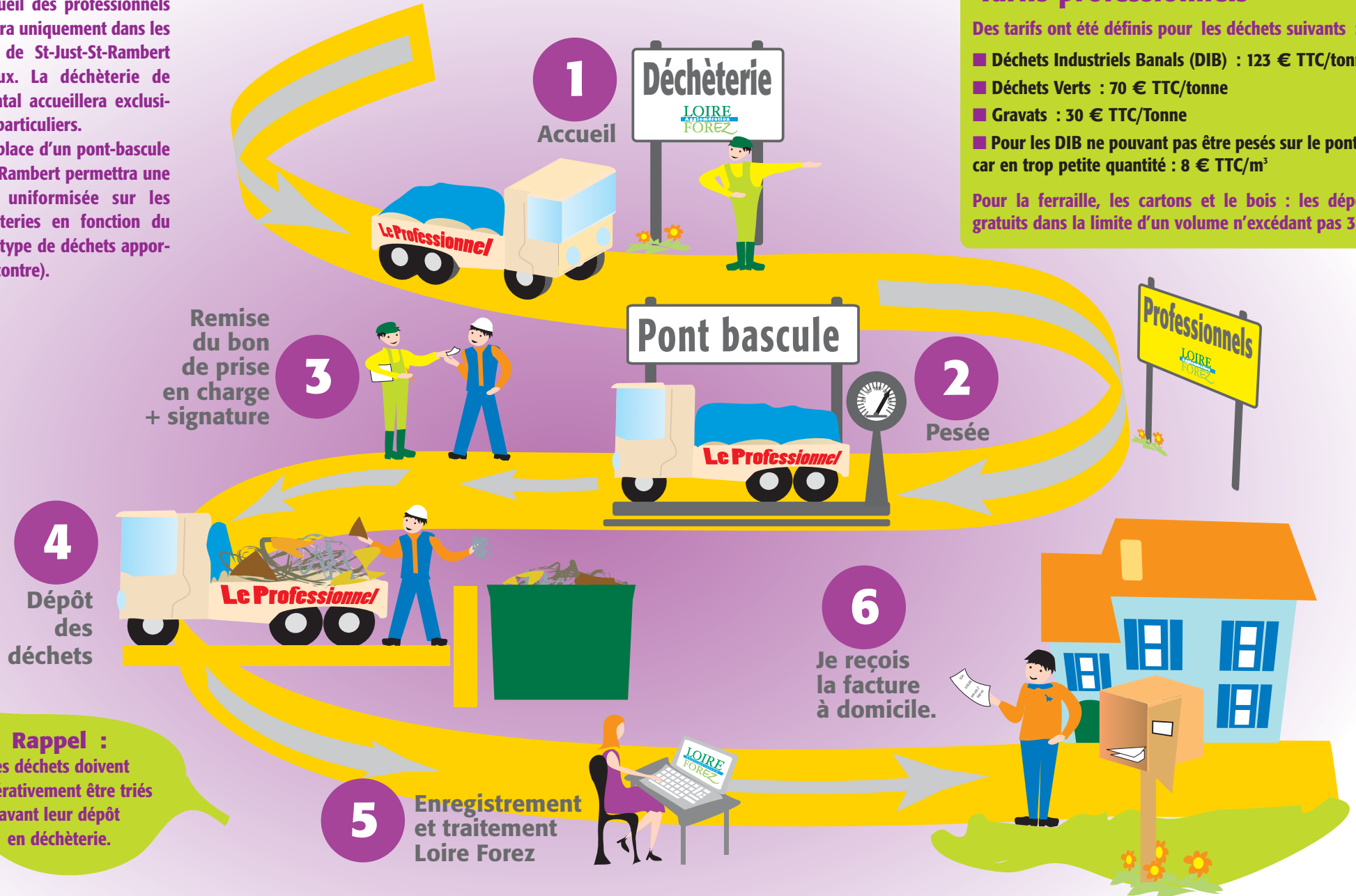
# Les professionnels en déchèterie mode d'emploi

**A** partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'accueil des professionnels se fera uniquement dans les déchèteries de St-Just-St-Rambert et Savigneux. La déchèterie de Sury-le-Comtal accueillera exclusivement les particuliers. La mise en place d'un pont-bascule à St-Just-St-Rambert permettra une tarification uniformisée sur les deux déchèteries en fonction du poids et du type de déchets apportés (voir ci-contre).

## Tarifs professionnels

Des tarifs ont été définis pour les déchets suivants :

- Déchets Industriels Banals (DIB) : 123 € TTC/tonne
  - Déchets Verts : 70 € TTC/tonne
  - Gravats : 30 € TTC/Tonne
  - Pour les DIB ne pouvant pas être pesés sur le pont bascule car en trop petite quantité : 8 € TTC/m<sup>3</sup>
- Pour la ferraille, les cartons et le bois : les dépôts sont gratuits dans la limite d'un volume n'excédant pas 3m<sup>3</sup>/jour.



**Rappel :**  
les déchets doivent impérativement être triés avant leur dépôt en déchèterie.

**A** fin d'éliminer certains de ses déchets, votre entreprise utilise les services des déchèteries de Loire Forez situées à Saint-Just-Saint-Rambert, Savigneux ou Sury-le-Comtal.

Or, le mode de fonctionnement actuel sur les déchèteries de St-Just-St-Rambert et Sury-le-Comtal (achat d'une carte donnant droit à 10 entrées pour un montant de 80€) ne correspond plus du tout à la réalité du coût de transfert et traitement des déchets apportés sur nos déchèteries.

En cohérence avec la «Charte Départementale d'Accueil des Professionnels en déchèteries» et afin d'harmoniser le fonctionnement des déchèteries, un pont-basculé a été mis en place sur la déchèterie de Saint-Just-Saint-Rambert.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'accueil des professionnels se fera donc exclusivement dans les déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et Savigneux. Un même tarif sera pratiqué dans ces deux déchèteries pour la prise en charge des trois types de déchets suivants «Déchets Industriels Banals», les «Déchets Verts» et les «Gravats». Les déchets entrant dans les catégories «Ferraille», «Bois» et «Cartons» seront quant à eux acceptés gratuitement dans la limite d'un volume de 3m<sup>3</sup>/jour.

Pour tout dépôt, un «Bon de Prise en charge» signé par un représentant de votre entreprise spécifiant la nature et le poids du déchet apporté vous sera remis. La facture correspondante vous sera envoyée ultérieurement à domicile. Ainsi, le transfert et le traitement de ces déchets seront dorénavant refacturés suivant les prix de marchés qui pourront être révisés chaque année.

Merci de votre compréhension.

## Pour tout renseignement :

### Service collecte et traitement des ordures ménagères

6 rue Grenette

42450 SURY-LE-COMTAL

Tél. 04 77 50 91 55

Mail : [orduresmenageres@loireforez.fr](mailto:orduresmenageres@loireforez.fr)

[www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)

 N° Vert 0 800 881 024

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## 3 déchèteries à votre service

### ■ Saint-Just-Saint-Rambert :

04 77 36 91 48

Pré Furan - Route de la Fouillouse

42170 St-Just-St-Rambert

### ■ Savigneux :

04 77 58 78 69

La Loge

42600 Savigneux

### ■ Sury-le-Comtal :

04 77 30 68 38

ZI L'Echaud - 42450 Sury-le-Comtal

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi, accueil en déchèterie réservé aux particuliers.



# Les professionnels en déchèterie

**LOIRE**  
Agglomération  
**FOREZ**

# mode d'emploi